



Paris, le 28 juin 2017

CCGPF - 28 juin 2017

1) Consultation sur les comptes 2016 du CCGPF et bilan des activités

Monsieur le Président,

Les analyses techniques du bilan et des comptes 2016 du CCGPF ont fait l'objet de travaux de la Commission Budget du CCGPF le 8 juin 2017 avant d'être présentées au Bureau du CCGPF le 12 juin dernier.

Des réponses ont été apportées aux différentes questions soulevées lors de ces réunions.

La présentation des comptes et du bilan pour un exercice permet de mesurer, d'une part les écarts entre le prévisionnel et le réalisé et d'autre part d'analyser les différentes tendances et indicateurs de la vie du CCGPF.

Nous ne reprendrons pas tous les différents éléments financiers déjà communiqués lors de cette séance plénière. Cependant, l'UNSA profite de l'occasion pour remercier tous les acteurs du CCGPF, notamment le Directeur, les services techniques et administratifs, ainsi que le cabinet comptable Sémaphore pour le travail réalisé.

L'exercice clos du CCGPF est présenté conformément à l'article L2325-50 du code du travail et la loi de 2014.

Les comptes annuels sont présentés sur 3 documents :

- le rapport sur les activités et la gestion financière du CCGPF-SNCF,
- les comptes annuels 2016,
- le rapport sur les conventions en cours passées avec le CCGPF.

Avec le document sur les activités est annexé le rapport de la commission des marchés, l'approbation des comptes annuels pour l'année 2016 validant l'ensemble présenté.

Le choix a été de présenter des comptes consolidés en associant les bilans de 2 sociétés d'agents : UAICF et USCF.

Pour rappel, 7 associations cheminotes sont subventionnées par le CCGPF, mais seules 3 associations (ATC, USCF et UAICF) au regard du dispositif réglementaire seront consolidées.

Il est rappelé que la consolidation a pour seul but le contrôle, en fonction des sommes versées à ces associations.

Pour l'ATC, une interprétation juridique différente entre le CCGPF et cette association n'a pas permis la consolidation de ses comptes. Le dialogue et un accord doivent permettre la consolidation des comptes pour 2017.

Nous ne reprendrons donc que quelques éléments clés :

COMPTE DE RESULTAT AEP (fonctionnement)

Les Produits s'élèvent à 1.223 k€ (subvention de la SNCF s'élève à 1.209 k€ et remboursement exceptionnel de 14k€) et les charges à 1.216 k€, soit un excédent 6.487€.

On note une forte augmentation des études économiques par rapport à 2015 (+53736€), et une légère hausse de la rémunération des 7 salariés (+9500€). Ces augmentations ont fait l'objet d'interrogations de l'UNSA lors de la commission.

Les dépenses en communication ont baissé de 50.000€ par rapport à 2015. Ce delta s'expliquant par la parution d'une seule édition du journal du CCGPF (3 en 2015). A noter que les frais de déplacements et documentations sont en légère baisse.

COMPTE DE RESULTAT ASC (activités sociales)

La subvention de l'employeur s'élève à 35.031 k€, en augmentation de 1.342k€ par rapport à 2015 mais pas à la mesure que cette subvention devait être afin de permettre à l'ensemble du personnel de pouvoir profiter des activités proposées par le CCGPF.

Suite à un calcul erroné de la SNCF, il faut ajouter une régularisation 2015 de 910k€ et les compléments de subventions (CE Fret et amortissement) de 735k€.

Les produits des activités se montent à 17.296k€

Les charges de personnel sont en hausse de 161.000€ due à l'augmentation des charges sociales et mise en place de la mutuelle.

Le résultat d'exploitation est exceptionnellement bénéficiaire de 1.616 k€.

Excédent significatif qui est la conséquence d'erreur de calcul de la SNCF sur les dotations, dont certaines datant de 2015 ; par exemple un produit exceptionnel de 626 k€ par la SNCF suite à des travaux non réalisés.

Le niveau de trésorerie est sain et en augmentation de 3.039 k€ par rapport à 2015.

La structure financière du CCGPF s'en trouve renforcée.

La capacité d'autofinancement évolue à 7.104k€, en hausse par rapport à l'exercice précédent. L'UNSA note une situation financière saine.

L'emprunt pour la réhabilitation du Verdon a été soldé. Il reste 2 emprunts en cours. L'endettement reste mesuré à 4 Millions d'Euros.

Le compte de résultat est en excédent, comme il a été dit lors de la commission des budgets, « en trompe l'œil », venant des régularisations des dotations. L'UNSA restera donc vigilante sur les prochaines années à la réalisation des prochains budgets présentés.

L'UNSA note positivement le fait que l'expert-comptable, missionné par le CCGPF, n'ait relevé aucun élément remettant en cause la cohérence des comptes et en atteste la véracité.

Concernant les activités proposées et sans reprendre la totalité des éléments donnés par le Président des activités sociales, le bilan des activités (Vacances famille, Enfance jeunesse, bibliothèques et sociétés d'agents...) pour 2016 est proche du budget prévisionnel.

Au vu des documents communiqués et des informations fournies en séance, l'UNSA émettra un avis positif sur les comptes et bilan du CCGPF pour l'année 2016.

Merci.

Le débat sur le bilan des activités sociales à une fois de plus donné l'occasion à SUD Rail d'évoquer le non-respect de l'accord de gestion des ASC par l'UNSA, nouvelles invectives sans pour autant utiliser les voies de recours possibles pour faire dire le droit.

Pour la première fois, et conformément aux textes en vigueur, les comptes du CCGPF ont été certifiés par un commissaire aux comptes « sans restriction ».

La situation financière du CCGPF est saine.

VOTE lors de la consultation

POUR	CONTRE	ABSTENTION
CGT UNSA CFDT		SUD